

Comment verser la taxe d'apprentissage ?

La taxe d'apprentissage est un impôt professionnel obligatoire, incombant à toutes les entreprises comptant au moins un salarié en France. Elle permet le financement d'activités pédagogiques et de matériels pour l'apprentissage, et des formations professionnelles et technologiques hors apprentissage.

Elle correspond à **0,68% de la masse salariale**.

A partir du 1^{er} janvier 2020 la nouvelle répartition est la suivante :

- **87% à verser directement à l'Opérateur de Compétences** pour le financement de l'apprentissage.

- **13% à verser directement au Lycée Paul Hérault** au titre de solde de la taxe d'apprentissage pour nos formations technologiques et professionnelles hors apprentissage.

La ventilation de l'apprentissage est simplifiée : les catégories A et B n'existent plus.

La date limite de versement est fixée **avant le 31 mai 2020**.

Code UAI Lycée Polyvalent Paul Hérault : 0730037U

N° Siret Lycée Polyvalent Paul Hérault : 19 730 037 900 017

Pour cette dépense libératoire, vous recevrez un reçu délivré par le Lycée Paul HEROULT à réception du versement.

Le règlement s'effectue soit par :

- Chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Paul HEROULT

- Virement bancaire sur le compte bancaire :

IBAN : FR76 1007 1730 0000 0010 0055 106

BIC : TRPUFRP1

Votre contact taxe d'apprentissage :

M. Zakaria Chafter

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

Adresse email : zakaria.chafter@ac-grenoble.fr

Téléphone : 04 79 64 46 36

Taxe d'apprentissage 2020

Bordereau de versement

Votre contribution doit être versée directement au Lycée par chèque ou par virement.

Votre entreprise	
Nom de l'entreprise	
Adresse	
Code postal et ville	
Numéro SIRET	

Le/La responsable de la taxe d'apprentissage	
Prénom et nom du/de la responsable de la taxe d'apprentissage	
Fonction	
Numéro de téléphone	
Adresse email	
Montant du versement	

Règlement par (cochez la case correspondante) :

- Chèque à l'ordre de l'Agent comptable du Lycée Paul HEROULT
 Virement bancaire sur le compte bancaire :
 IBAN : FR76 1007 1730 0000 0010 0055 106
 BIC : TRPUFRP1

Bordereau à renvoyer à :

Lycée Paul Héroult
 Agent comptable
 307 avenue du mont Cenis
 73300 Saint Jean de Maurienne